



RCS : ALENCON

Code greffe : 6101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 70108

Numéro SIREN : 479 800 625

Nom ou dénomination : A GRAP

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2015 sous le numéro de dépôt 442

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALENCON

RECEPISSE DE DEPOT

81 RUE DU GUE DE SORRE
61000 ALENCON
INFOGREFFE 0 899 70 22 22
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 02.33.26.17.55

CFDN

1 RUE DU MESNIL
BP 55454
14054 CAEN CEDEX 4

V/REF :

N/REF : 2004 B 70108 / 2015-A-442

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ALENCON certifie qu'il a reçu le 24/02/2015, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 03/12/2010
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

A'GRAP
Société par actions simplifiée
La Tour de Vimér
61120 Guerquesalles

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-442 le 24/02/2015

R.C.S. ALENCON 479 800 625 (2004 B 70108)

Fait à ALENCON le 24/02/2015,

LE GREFFIER



LEGALE

A'GRAP
Société par actions simplifiée
au capital de 187 390 euros
Siège social : La Tour de Vimer,
61120 GUERQUESALLES
479 800 625 RCS ARGENTAN

E X T R A I T
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 3 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix,
Et le trois décembre,
A neuf heures et trente minutes,

Les associés de la société A'GRAP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à PARIS (16ème), Rue de la Source, à l'Abbaye de la Source - Sainte Marie, sur convocation faite par simple adressée à chaque associé.

...
...
...

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ...,
- ...,
- ...,
- ...

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....
.....
.....



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer :

en qualité de Commissaire aux comptes titulaire : La société VALLA – FIDUCINTER & ASSOCIES, Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée au capital de 84.864 Euros, dont le siège social est 9 Rue de l'Echelle 75001 PARIS, immatriculée sous le n° 323 377 614 au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, inscrite près de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de PARIS, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques ELLUL dont le mandat est venu à expiration avec la tenue de la présente assemblée.

Cette nomination est faite pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur les comptes qui seront clos le 30 Juin 2016.

en qualité de Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Francis SALVA, demeurant, professionnellement 32 Rue du Moutier 94370 SUCY EN BRIE, inscrit près de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de PARIS, en remplacement de la société ACTI CONSEIL dont le mandat est venu à expiration avec la tenue de la présente assemblée.

Cette nomination est faite pour une durée égale à celle du Commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur les comptes qui seront clos le 30 Juin 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

La société VALLA – FIDUCINTER & ASSOCIES et Monsieur Francis SALVA pressentis dès avant la réunion, avaient déclaré chacun en ce qui le concernait qu'ils accepteraient lesdites fonctions au cas où elles leur seraient confiées et que les dispositions légales instituant des incompatibilités, des interdictions ou des déchéances d'exercer ces fonctions n'étaient pas susceptibles de leur être appliquées.

.....
.....
.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs

Le Président

Le secrétaire



Copie certifiée
Conforme.

Olivier Robert
Le Président

